

d'imprimés, b) du papier plus onéreux et à l'utilisation de couleurs, c) la nécessité de publier tous les documents dans les deux langues officielles? (Document parlementaire n° 283-2/271).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, de toutes les lettres ou communications, relativement aux accords entre Québec et Ottawa au sujet de l'autoroute est-ouest à Montréal.— (*Avis de motion portant production de documents n° 188*—M. Valade).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des pêches et des forêts du Bill S-13, Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

M. Davis, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des pêches et des forêts.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des pêches et des forêts.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-15, Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts révisés au Canada de 1970.—M. Gray.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-16, Loi concernant Mic Mac Oils (1963) Ltd.—M. Sulatycky.

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 100(2) du Règlement.

Le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les bills suivants:

Bill C-232, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Bill C-234, Loi modifiant la Loi sur les pensions.

A 5 h. 32 de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à la convocation de la Présidence.

A 5 h. 50, la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu du très honorable juge Gerald Fauteux, C.P., juge en chef de la Cour suprême du Canada, à titre de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant les sociétés d'investissement

Loi concernant les poids et mesures

Loi modifiant la Loi sur les pensions

Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations des anciens combattants

Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. McKinley, McBride et Downey en remplacement de MM. Downey, Guay (Saint-Boniface) et Murta sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.